

Date d'envoi de la convocation : 22 Avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 93

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 84

Nombre de Procurations : 7

Nombre de Votants : 91

Date de publication : 5 Mai 2014

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 29 Avril 2014

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires :* Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

Suppléants : MM. Jean-Louis BAUDOIN (Suppléant de LEVERNOIS), Guy DROMARD (Suppléant de MAVILLY MANDELLOT), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),

Délégués ayant donné procuration :

- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Virginie LEVIEL à Mme Marie-Laure RAKIC,
- Mme Virginie LONGIN à M. Pierre BOLZE,
- Mme Justine MONNOT à M. Stéphane DAHLEN,
- M. Philippe ROUX à M. Fabrice JACQUET,
- Mme Chantal MITANCHEY à M. Franck CHAMBRION,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : MM. Maurice CHAPUIS, Serge GRAPPIN.

Secrétaire de séance : Mme Carla VIAL.

DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT-, et notamment celles de l'article L. 5211-10,

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 20 décembre 2006 portant création de la Communauté BEAUNE, Côte et Sud, Communauté d'Agglomération BEAUNE - CHAGNY - NOLAY, au 1^{er} janvier 2007,

Vu les statuts de la Communauté BEAUNE, Côte et Sud, Communauté d'Agglomération BEAUNE - CHAGNY - NOLAY,

Considérant que les organes prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales ont été mis en place,

Considérant qu'il convient de préciser les modalités de fonctionnement interne de la Communauté d'Agglomération et notamment, de prévoir les délégations du Conseil au Bureau,

Considérant que l'article L 5211-10 du CGCT donne la faculté au Conseil Communautaire de déléguer l'ensemble de ses compétences au Bureau à l'exception de sept attributions prévues par la Loi qui doivent demeurer de la compétence du Conseil,

Considérant que cette délégation large des attributions du Conseil au Bureau permet de libérer le Conseil Communautaire de tous les dossiers à caractère technique et administratif liés au fonctionnement courant des services afin de privilégier les débats de fond au sein du Conseil Communautaire.

§§§§§

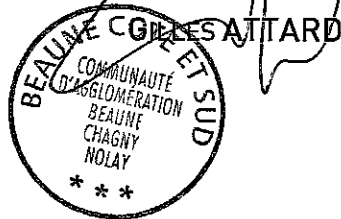
**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
par 88 voix pour et 3 abstentions,**

- délègue au Bureau, pour toute la durée de son mandat, l'ensemble de ses attributions à l'exception :
 - du vote du Budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
 - de l'approbation du Compte Administratif,
 - des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du CGCT,
 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,

- de l'adhésion de l'établissement à un autre établissement public,
 - de la délégation de la gestion d'un service public,
 - des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
- décide que la présente délégation est consentie dans les limites de celle octroyée au Président par la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014,
 - décide que le Président rendra compte régulièrement des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ces délégations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
Numéro de l'acte	14_6
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.4 - Delegation de fonctions
Objet de l'acte	Délégation du Conseil au Bureau
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200006682-20140428-14_6-DE
Date de transmission de l'acte	29/04/2014
Date de réception de l'accuse de réception	29/04/2014